



# SCOT

## Coeur d'Hérault

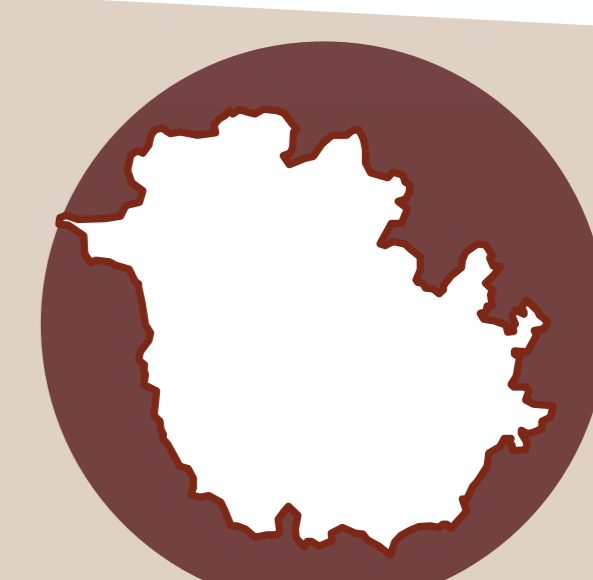
### Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)



### Synthèse



Coeur d'Hérault 2040





# Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT, est un document d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un bassin de vie pour les 20 prochaines années.



## Un document d'urbanisme à chaque échelle territoriale



Le SCoT est un document planification stratégique qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour le bassin de vie



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) définit l'usage et le droit des sols à l'échelle de la parcelle dans le respect des orientations du SCoT



Les autorisations d'urbanisme, telles que le permis de construire doivent respecter les règles du PLUi et du SCoT (permis de construire de plus de 5 000 m<sup>2</sup>)

## Les étapes du SCoT

d'infos :



### Prescription du SCoT

Validation du périmètre du SCoT par le préfet

01 Lanc. 11/2016



### Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Elaboration partagée de la stratégie pour le territoire

03 PADD 12/2021

### Document d'Orientations et d'Objectifs

Définition des prescriptions pour la mise en oeuvre du projet. "Les règles du jeu"

### Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC)

Il vise à réguler certaines constructions et implantations liées aux activités commerciales et artisanales.

04 DOO/ DAAC 07/2022



### Arrêt du SCoT

Enquête publique du projet de SCoT et examens par les Personnes Publiques Associées (Etat, Chambres Consulaires...) avant approbation par le Conseil Syndical

05 Valid. 07/2022



### Approbation

Suite à l'avis de la commission d'enquête, les ajustements et justifications nécessaires sont effectués, ce qui permet d'approuver la version définitive du document.

06 Approb. 07/2023

### Evaluation

Evaluation au fil de l'eau et bilan à 6 ans



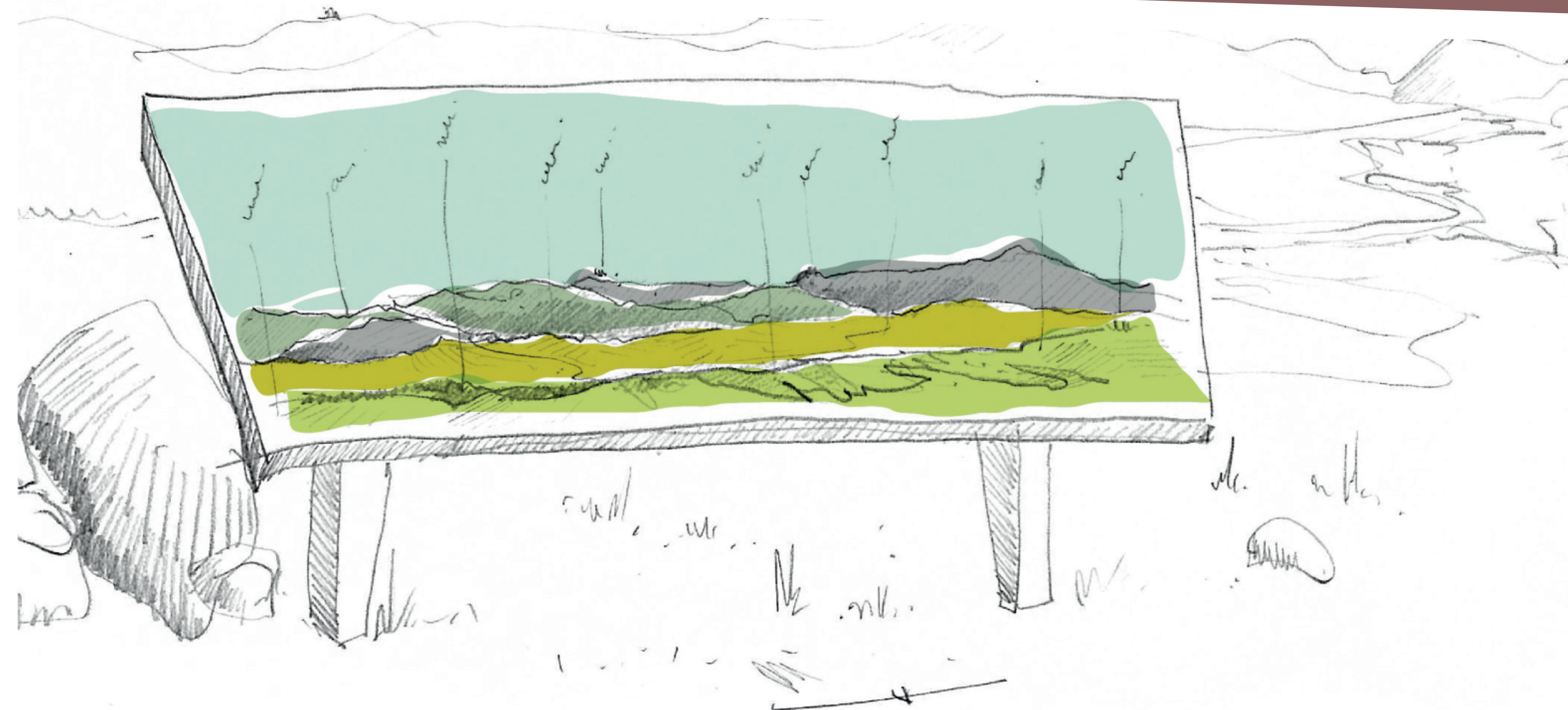
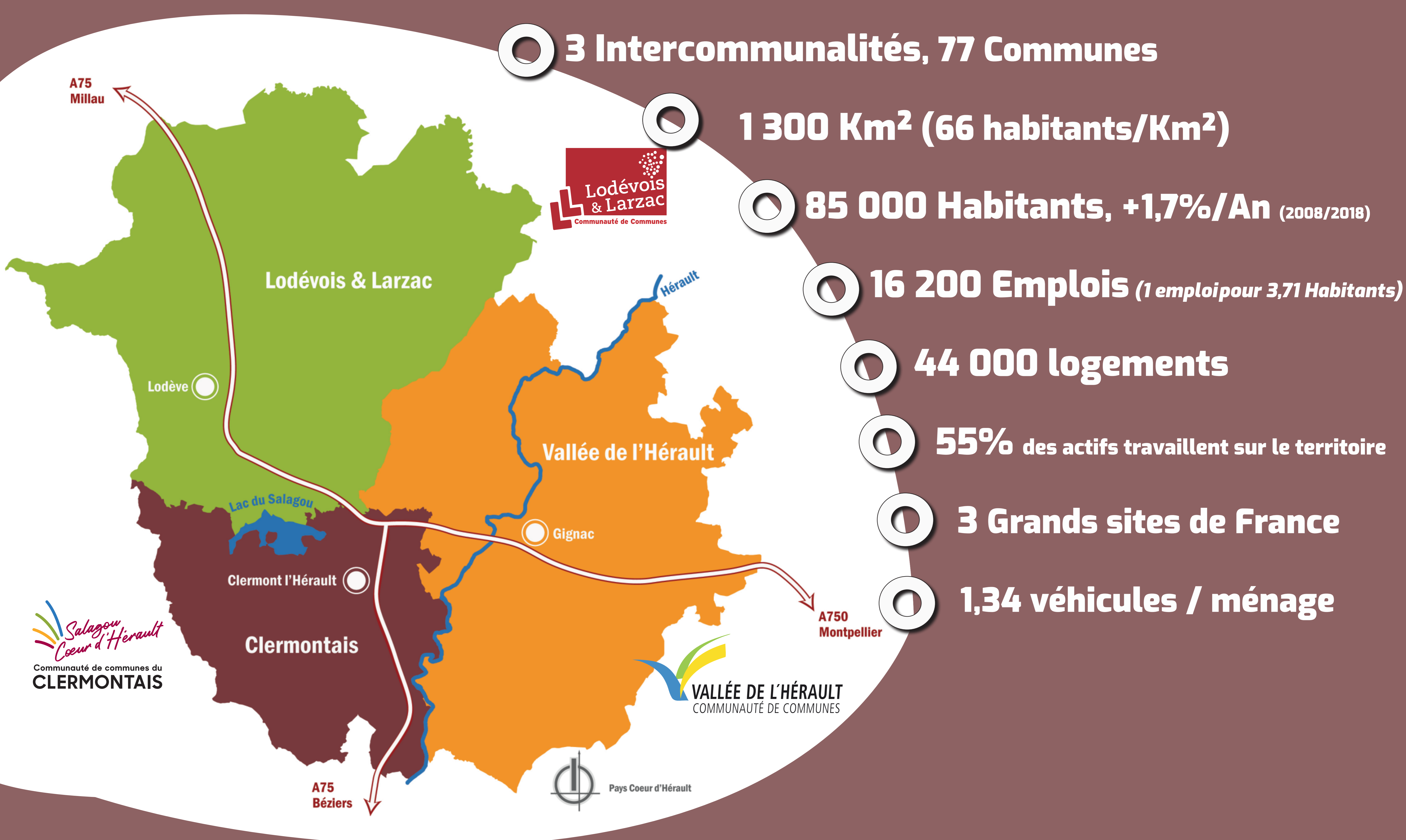
07 Eval. 07/2028

Coeur d'Hérault 2040





## Le SCoT du Pays Coeur d'Hérault en chiffres :



**"Le paysage est le fil conducteur du projet de SCoT du Pays Coeur d'Hérault"**



### Les grands axes du projet

**En 2040**



- 1 Conforter une armature urbaine et les composantes paysagères porteuses de bien-être territorial**

**+25 000** habitants (110 000 Habitants en Coeur d'Hérault)  
**& +12 500** logements
- 2 Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives**

Développement économique, Commerces & Tourisme  
Agriculture et forêt

**11 000** (500/an) emplois pour 150 Ha économiques créés

**18 300 Ha** d'espaces agricole de très grandes valeurs. Diviser par 3,4 la consommation annuelle d'espaces agricoles
- 3 Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale**

**-57%** de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ENAF)
- 4 Favoriser l'accessibilité et la mobilité durable**

**3** Pôles d'échanges multimodaux sur les villes centres

**Coeur d'Hérault 2040**





# Axe 1

## Conforter une armature urbaine et les composantes paysagères porteuses de bien-être territorial

### Organiser le développement territorial et l'urbanisation dans le respect des éléments structurants du paysage

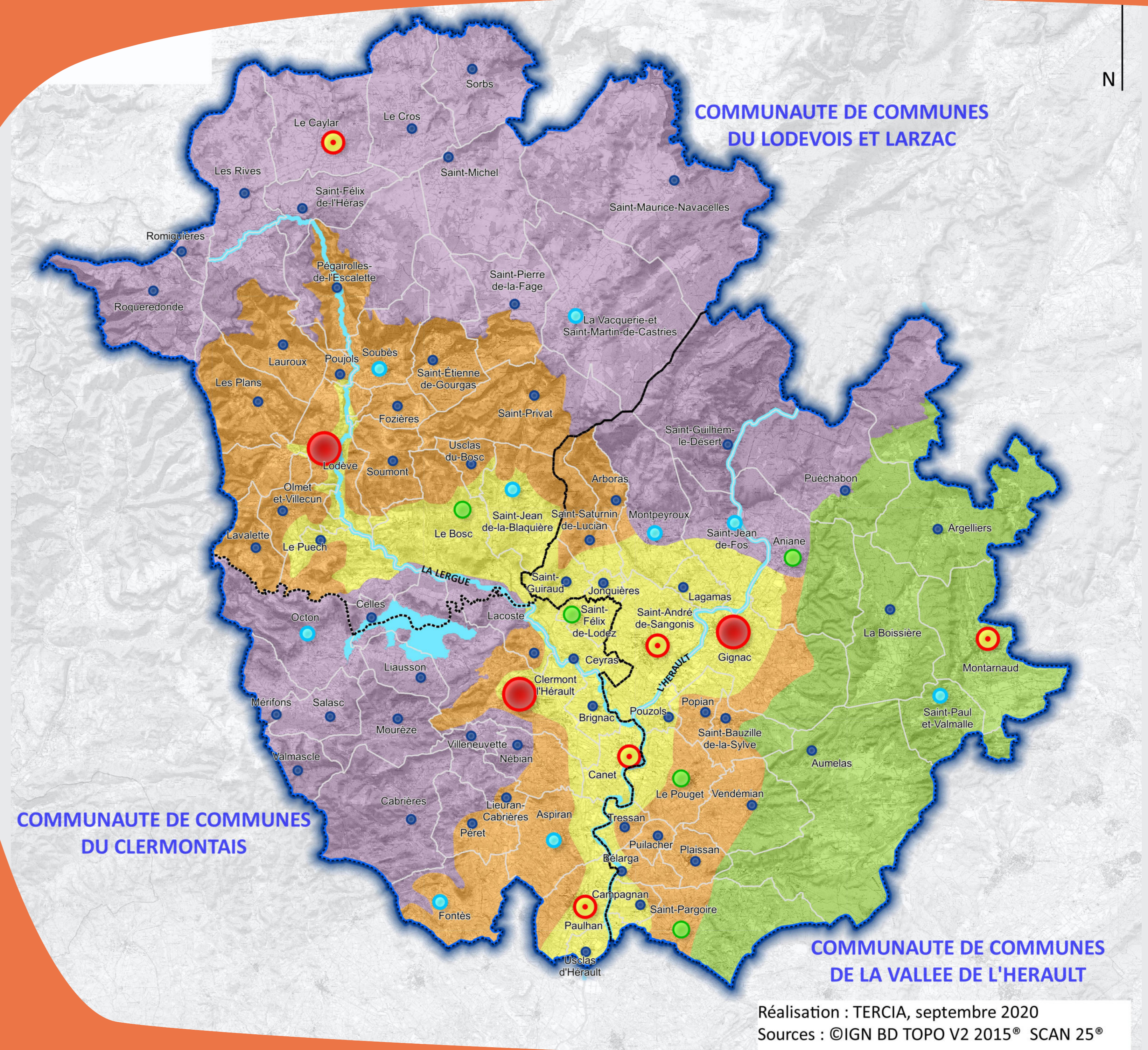
- Prévoir un développement adapté à chaque composante paysagère du territoire (grand paysage, patrimoine, architecture et matériaux).

### Construire une multipolarité durable et solidaire pour renforcer la vitalité et l'attractivité des coeurs de villes et de villages

- Conforter le rayonnement des trois villes centres du territoire : Clermont-L'Hérault, Gignac et Lodève
- Renforcer l'attractivité des polarités secondaires (Saint André de Sangonis, Canet, Paulhan, Montarnaud, Le Caylar) et relais (Aniane, Le Pouget, Saint Pargoire, Saint Félix de Lodez, Le Bosc).
- Encourager la vitalité des polarités de proximité et des villages, notamment en zones rurales, pour maintenir les services et équipements existants.
- Viser une société plus inclusive renforçant les solidarités territoriales.

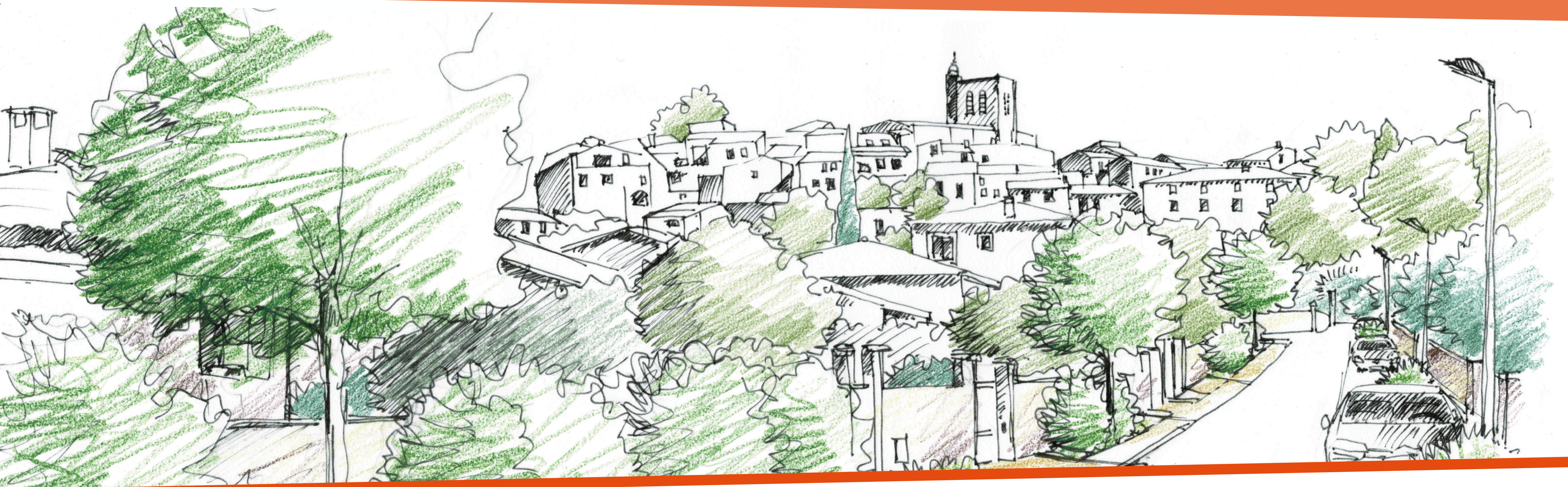
### Renouveler les formes urbaines et les adapter au contexte local, densifier l'offre de logements

- Produire 12 450 logements (supplémentaires ou réhabilités) à l'horizon 2040.
- Conduire des actions de redynamisation des polarités : requalification, renouvellement urbain, reconquête des friches, offre de logements, accessibilité tout mode, approche patrimoniale, forme urbaine innovante, composition urbaine des quartiers, insertion paysagère, qualité des espaces publics...
- Limiter l'étalement urbain et économiser la ressource en espace naturel, agricole et forestier, via une forte exigence dans les opérations d'aménagement : qualité de vie, qualité paysagère, architecturale et urbaine, sobriété foncière.

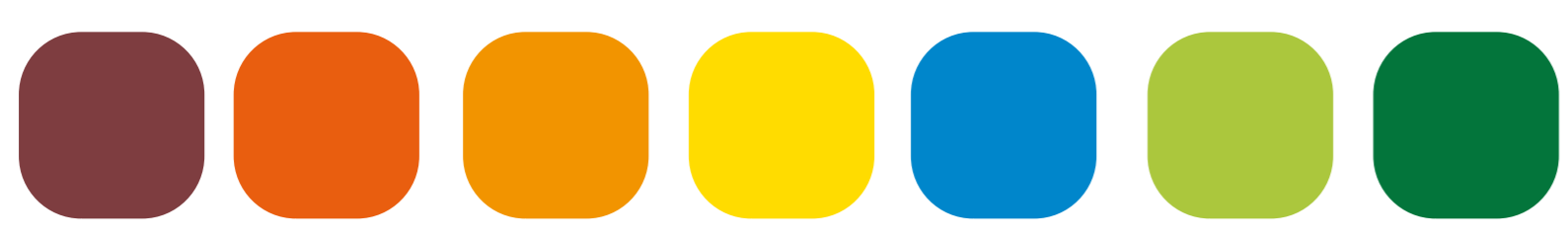


Réalisation : TERCIA, septembre 2020  
Sources : ©IGN BD TOPO V2 2015\* SCAN 25\*

Composante paysagère structurante	
	Coteau agricole sensible
	Garrigue et boisement
	Grand Site de France et Parc naturel régional
	Plaine de l'Hérault et vallée de la Lergue
Niveau de polarité de l'armature urbaine	
	1-Ville centre
	2-Pôle secondaire
	3-Pôle relais
	4-Pôle de proximité
	5-Village
Périmètre institutionnel	
	Limites des intercommunalités
	Limites des communes
Etat initial	
	Lac du Salagou
	Cours d'eau principaux



## Exemples d'objectifs opérationnels



### Préserver la ruralité en maîtrisant les apports démographiques

- Accueillir environ 25 115 habitants supplémentaires sur la période 2018 - 2040, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,2% et une augmentation globale de 31% par rapport à la population de référence au 1er janvier 2018 (82 133 habitants) :
- Prévoir un développement adapté à chaque composante territoriale : 55% sur la plaine de l'Hérault et la vallée de la Lergue, 21% dans les coteaux sensibles, 14% sur les grands sites et 10% pour les garrigues et boisements.

### Diversifier et adapter l'offre de logements aux besoins du territoire

- Produire 12 450 nouvelles résidences principales pour 2040 à répartir selon les pôles
- Mobiliser 50% des logements vacants pour les villes, pôles secondaires, relais et 30% pour les autres classes de l'armature (si le taux est supérieur ou égal à 5% du parc), soit 1880 logements.
- Diversifier l'offre en logements afin d'encourager les parcours résidentiels complets, tout en marquant une forte ambition pour les centres-bourgs dégradés (favoriser la mixité sociale, le réinvestissement urbain, et la production d'hébergements adaptés).

### Promouvoir des modes d'urbanisation vecteurs de qualité et économe en foncier

- Modérer la consommation d'espaces et lutter contre l'étalement urbain en adoptant une démarche de projet urbain durable.
- Réduire de 57% la consommation annuelle d'espace par rapport à la dernière décennie, tout en renforçant la production de logements au sein des tissus urbains constitués (Enveloppes Urbaines Existantes).
- Maîtriser l'empreinte foncière des extensions et une inscription paysagère qualitative par des niveaux de densité brute adaptés à l'armature : de 35 logement/Ha pour les villes centres à 15 log/Ha pour les villages de plus de 250 habitants.

### Consolider l'armature urbaine souhaitée grâce à des objectifs de programmation différenciés

- Programmer des équipements en cohérence avec l'armature, afin de renforcer leur rayonnement.
- Encourager des équipements favorables à la santé de la population (sports, détente, soins primaires, ...)



Cœur d'Hérault 2040



# Axe 2



## Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives

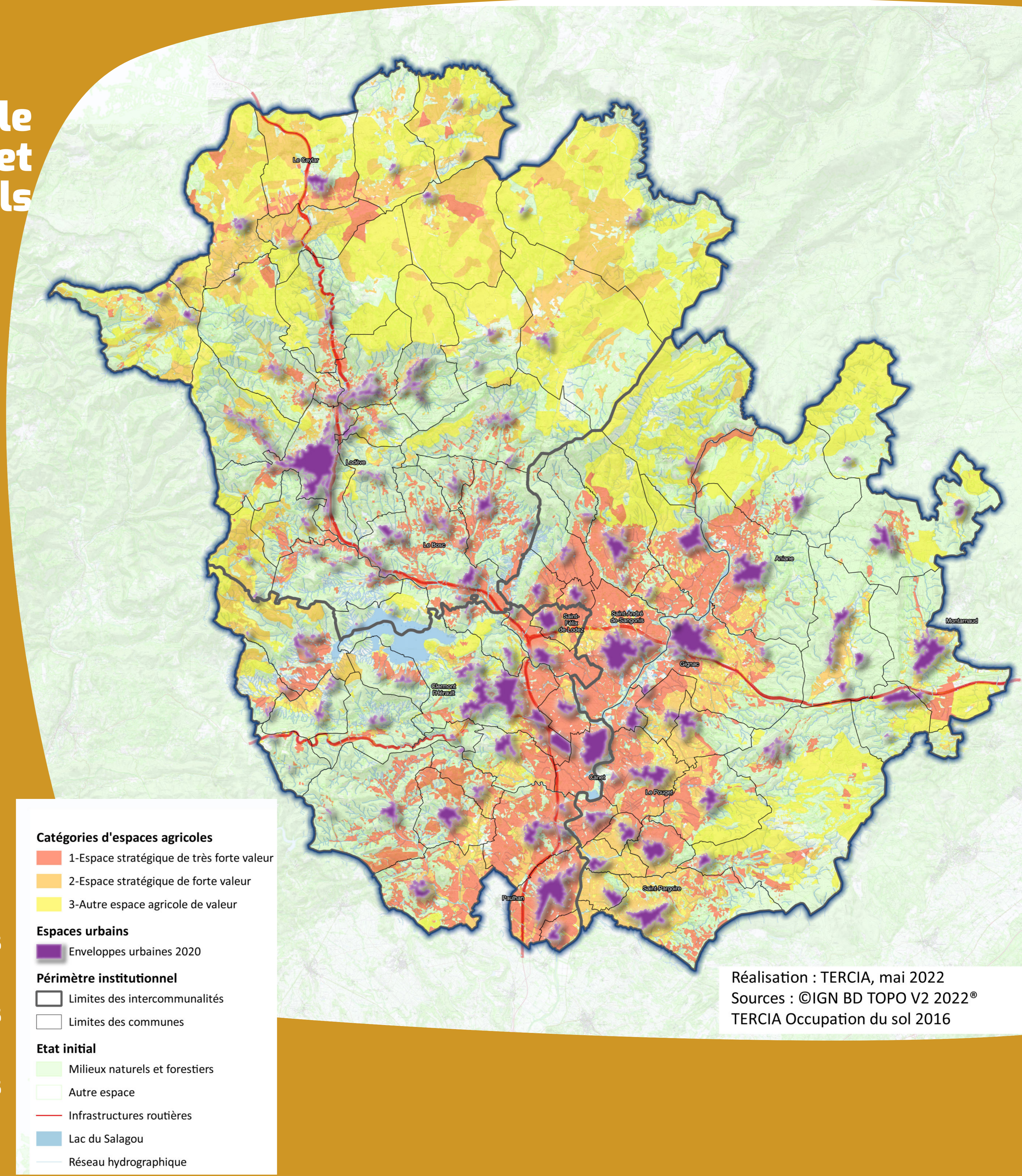
(agriculture et forêt)

### ➤ Développer une activité agricole structurante, nourricière et protéger la ressource en sols

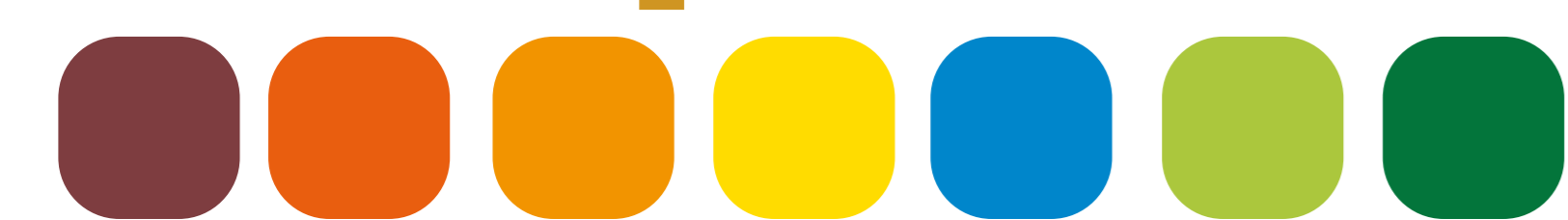
- Considérer les espaces agricoles comme un socle de valeurs communes à protéger durablement.
- Protéger la vocation des espaces agricoles à enjeux économiques pour sécuriser la destination du foncier nécessaire aux exploitations.
- Favoriser et améliorer les conditions d'exploitation, les filières de transformation, de conditionnement et de commercialisation.
- Enrayer la consommation et la fragmentation de l'espace agricole.
- Préserver la diversité des fonctions et services rendus par les espaces agricoles.

### ➤ Développer une activité forestière à fort potentiel qui valorise et respecte les espaces boisés

- Préserver et gérer durablement les espaces forestiers.
- Développer et structurer la filière bois localement de l'amont à l'aval de la filière.
- Assurer le caractère multifonctionnel des forêts et autres espaces boisés.



## Exemples d'objectifs opérationnels



### ➤ Permettre une activité agricole dynamique en autorisant les outils de production et de valorisation

Le maintien d'une activité agricole implique de y permettre :

- Des constructions nécessaires aux différents types d'exploitation agricole, de cultures (vignes, maraichage, ...) et d'élevage (dont le dimensionnement doit être optimisé).
- Des constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.
- Des constructions mutualisées (hangars, points de vente, ...), portées par les collectivités ou les agriculteurs pour favoriser la coopération.

### ➤ Créer les conditions favorables au maraichage et aux circuits courts

- Pour susciter et garantir une dynamique agricole dans une logique de circuits courts, il s'agit de veiller au maintien des espaces agricoles à proximité immédiate des villes, des bourgs et villages pour l'implantation et le développement d'une agriculture de proximité, et notamment le maraichage.
- Il s'agit aussi d'identifier les zones plus favorables au maraichage ainsi qu'aux jardins partagés et de veiller à ne pas interdire les constructions nécessaires à ce type de culture dans les secteurs que les documents d'urbanisme locaux auront délimités, dans le respect des servitudes qui s'y appliquent (Plan de Prévention du Risque Inondation, Plan de prévention des risques Mouvement de terrain...) et dans la mesure où le risque de cabanisation est réduit.

### ➤ Accompagner la transition écologique dans l'agriculture et favoriser sa contribution à la fonctionnalité écologique du territoire

Les espaces agricoles constituent aussi de vastes réservoirs de biodiversité, des corridors ou éléments de la trame bleue. Il s'agit d'intégrer la préservation et mise en valeur des enjeux écologiques, avec des mesures adaptées aux réservoirs de biodiversité et corridors écologiques. Cela peut aller jusqu'à prévoir une inconstructibilité stricte si elle se justifie.

### ➤ Mettre en place les outils d'évitement de l'urbanisation et de protection différencié

- Dans l'optique d'adapter les niveaux de protections des espaces agricoles aux enjeux qu'ils portent, les documents d'urbanisme locaux mobilisent et combinent différents instruments.
- Il s'agit de déterminer et de préserver des espaces agricoles permettant le maintien d'une activité agricole dynamique sur le territoire.
- En outre, il s'agit de favoriser la reconquête des friches et la captation des délaissés routiers.

### ➤ Conforter, développer et maintenir un réseau de dessertes forestières

Un réseau de dessertes opérationnelles est indispensable pour mobiliser les bois issus des chantiers d'exploitation forestière et pour les valoriser. Il est tout aussi indispensable pour lutter contre les incendies de forêt. Ainsi, pour les communes disposant d'un couvert végétal important, le réseau de desserte existant doit être identifié et faire l'objet de mesures lui permettant d'être maintenu en état, réhabilité ou développé sur certains secteurs.

### ➤ Permettre l'installation d'infrastructures de stockage et de transformation du bois en lien avec les enjeux de production de bois et la préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF)

Afin de faciliter et développer l'exploitation forestière, il existe un besoin en termes d'infrastructures de stockage et de transformation du bois sur le territoire.

Leur localisation doit être définie localement à partir des études de dimensionnement et de quantification des besoins, de localisation au regard des enjeux de préservation des sols et des espaces forestiers remarquables, accessibilité, etc...

Cœur d'Hérault 2040



# Axe 2

## Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives

(Développement économique, Commerces & Tourisme)

### ➤ Afficher une ambition et une stratégie de développement économique s'appuyant sur les spécificités locales

- Augmenter significativement le nombre d'emplois dans le territoire : (+ 11 000).
- Dynamiser l'écosystème pour créer des emplois.
- Permettre le renforcement des activités productives.
- Mieux intégrer l'économie présentielle dans les tissus urbains.
- Soutenir les filières emblématiques du territoire.

### ➤ Conforter les espaces économiques existant et préparer l'avenir

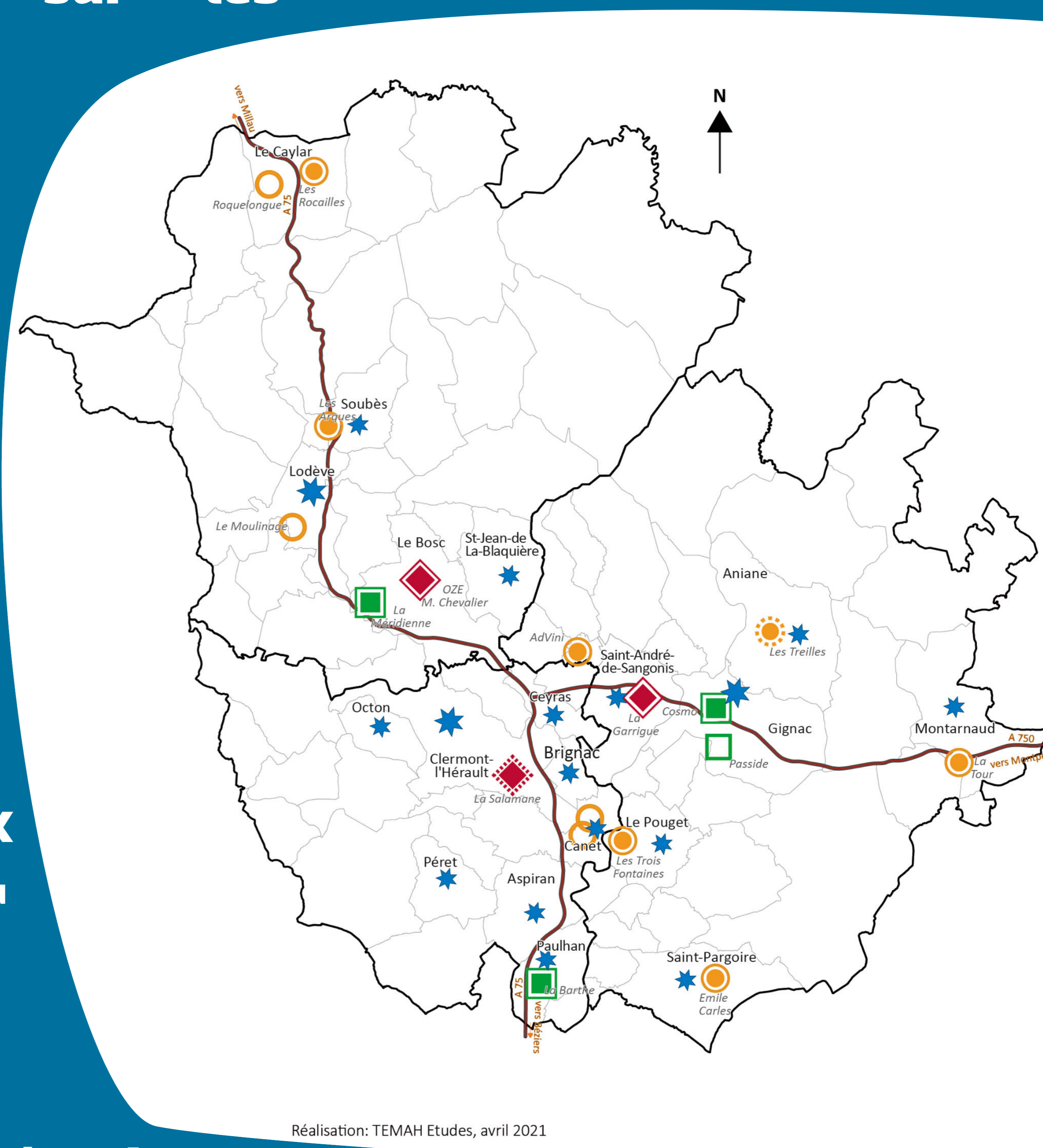
- Programmer une offre en foncier économique hiérarchisée et efficiente : 150 Ha.
- Intégrer les projets de revitalisation des centres-bourgs comme une ressource économique stratégique.

### ➤ Consolider les équilibres commerciaux

- Conforter une armature commerciale répondant aux besoins du territoire : +9 Ha en extension.
- Redynamiser et préserver les centralités.
- Gérer les développements des commerces de périphérie.

### ➤ Valoriser les atouts touristiques du cœur d'Hérault

- Positionner les sites labellisés au cœur de la stratégie touristique (3 grands sites, un label UNESCO, 1 Parc Naturel Régional).
- Accompagner la valorisation du patrimoine culturel, agricole et naturel.
- Compléter l'offre touristique pour valoriser les atouts du territoire.



## Exemples d'objectifs opérationnels



### ➤ Orienter 60% des créations d'emplois attendus dans les enveloppes urbaines existantes

- En termes de répartition, 60% des nouveaux emplois concernent des activités qui peuvent être accueillies dans les tissus urbains à vocation résidentielle (activités de services, indépendants, TPE,) et 40% concernent des activités qui s'implanteront en zones d'activités.
- Au vu de la répartition de l'implantation prévisionnelle des activités, le besoin en foncier dédié (dédié aux activités économiques et commerciales (hors activités touristiques) a été estimé à 149,4 ha (densification comprise).

### ➤ Maîtriser le rythme de création de nouvelles surfaces commerciales

- Par rapport à l'augmentation attendue de la population, et compte tenu de la nécessité de modérer la consommation foncière, l'objectif est de contenir la création de nouvelles surfaces commerciales dans une fourchette comprise entre 1500 à 2000 m<sup>2</sup> de création de surfaces de vente en moyenne annuelle, sur l'ensemble du territoire entre 2018 et 2040.
- Les extensions prévues concernent des centralités ou des secteurs d'implantation périphériques existants (SIP). Les opérations mixtes (habitations, activités, commerces) qui sont réalisées dans le cadre d'extensions urbaines peuvent prévoir l'implantation de commerces d'importance. En cas de PLU, elles sont définies dans le cadre d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

### ➤ Délimiter les centralités commerciales

- Pour favoriser l'implantation de commerces dans les centralités et quartiers, il convient de bien préciser les périmètres de centralité commerciale, avec les aménagements urbains nécessaires, les conditions d'accueil de nouveaux commerces (possibilité ou non de restructurer des locaux existants en pied d'immeuble, secteurs où des changements d'usage sont autorisés ou interdits, obligations allégées en matière de stationnement pour favoriser la création de nouveaux commerces...).
- Les centralités sont destinées à recevoir tous les types et formats de commerces, en veillant aussi à leur bonne insertion. Ceux-ci doivent être cohérents avec l'objectif de favoriser le développement des commerces de proximité dans ces lieux.

### ➤ Valoriser les sites touristiques attractifs

- Les sites touristiques attractifs génèrent une fréquentation touristique significative en raison de leur qualité et de leurs spécificités variées. Leur attractivité peut être en lien avec l'histoire du territoire.
- Leur aménagement et leur valorisation touristique au travers de la création de parcours thématiques, par exemple, constituent des atouts pour le territoire. Il convient de veiller à permettre des aménagements cohérents avec la sensibilité des sites.

### ➤ Conforter les polarités touristiques structurantes

Les polarités touristiques urbaines (Lodève, Gignac, Clermont-Hérault) ou villageoises offrent des hébergements, équipements, activités ou services attractifs. Elles doivent contribuer fortement à structurer l'offre du territoire en matière d'équipements d'accueil, de services et d'hébergements. Les projets d'hébergement structurants ont vocation à consolider l'armature touristique urbaine et villageoise.

Cœur d'Hérault 2040



# Axe 3



## Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale

### ➤ Protéger les espaces porteurs de biodiversité

- Reconnaître et préserver la trame verte et bleue.
- Valoriser la biodiversité et la trame verte et bleue, dans les villes et villages.

### ➤ Préserver et valoriser la qualité exceptionnelle des paysages du Pays Cœur d'Hérault

- Préserver les spécificités des paysages ruraux et les motifs paysagers structurants du territoire.

### ➤ Préserver les sols agricoles, naturels et forestiers comme des biens communs

- Limiter l'artificialisation des sols.
- Protéger en particulier les sols de forte valeur agronomique et écologiques.

### ➤ Préserver les espaces, paysages et caractéristiques du patrimoine naturel et culturel de la montagne

- Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières en zone de montagne.

### ➤ Protéger et gérer durablement la ressource en eau

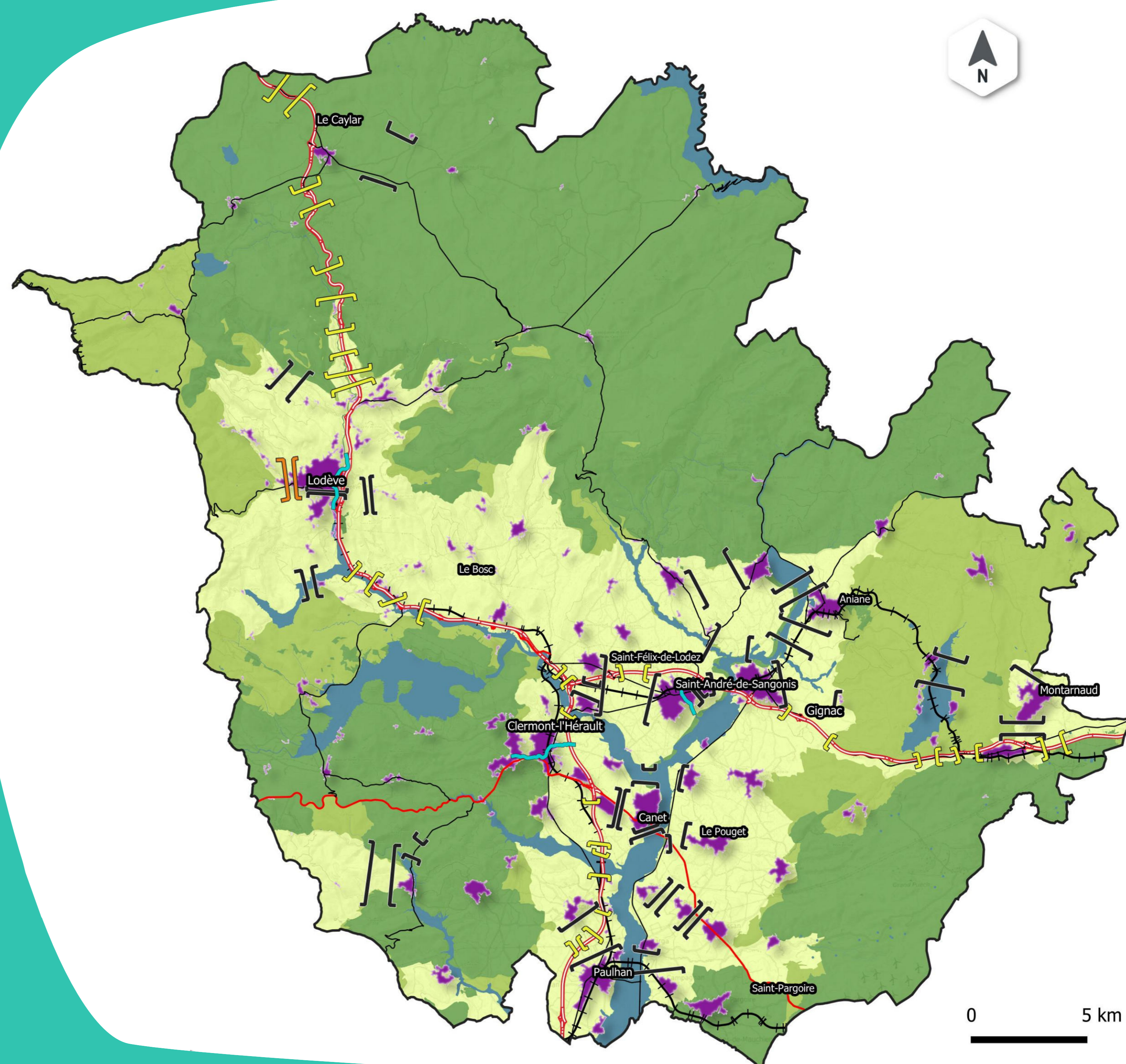
- Garantir l'adéquation entre la croissance urbaine prévue et la disponibilité de la ressource en eau.

### ➤ Économiser l'énergie et valoriser son potentiel de développement économique

- Renforcer la sobriété et l'efficacité du modèle de développement territorial.
- Développer la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le respect des sensibilités et potentialités du territoire : X 3,4 la production d'énergies renouvelables et de récupération (670 GWh) ; - 46% de consommation d'énergie finale.

### ➤ Prendre en compte les risques naturels et les nuisances

- Subordonner la création et l'extension de carrières à la prise en compte des enjeux environnementaux, paysagers et agricoles.
- Favoriser la remise en état des anciennes carrières.
- Développer la bonne information des populations et la culture du risque.
- Réduire l'exposition des habitants aux risques (inondation, feu de forêt, mouvement de terrain...).

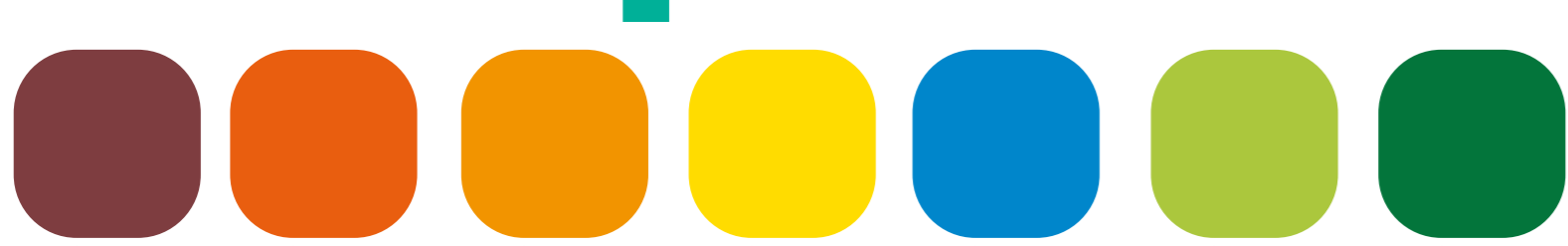


Espaces d'intérêt	
<span style="color: blue;">■</span>	Trame bleue
<span style="color: green;">■</span>	Réservoirs de biodiversité de niveau 1 : Espaces à très fort intérêt écologique de la trame verte
<span style="color: lightgreen;">■</span>	Réservoirs de biodiversité de niveau 2 : Espaces à forte valeur écologique de la trame verte
<span style="color: yellow;">■</span>	Espaces de nature ordinaire
Corridors identifiés dans la Trame Verte et Bleue	
<span style="color: black;">—</span>	Corridors à préserver
<span style="color: orange;">—</span>	Corridors A75 à restaurer
<span style="color: red;">—</span>	Corridors liés aux cours d'eau à restaurer
<span style="color: purple;">—</span>	Autre corridor à restaurer
Contraintes anthropiques majeures	
<span style="color: purple;">■</span>	Enveloppes Urbaines Existantes
<span style="color: red;">—</span>	Autoroutes
<span style="color: orange;">—</span>	Routes départementales principales
<span style="color: yellow;">—</span>	Routes départementales secondaires
<span style="color: black;">—</span>	Voies ferrées

Sources : © Les Contributeurs d'OSM, Open Data IGN, Indigo  
Réalisation : Camille Labarère  
Indigo - Septembre 2021



## Exemples d'objectifs opérationnels



### ➤ Restaurer la qualité paysagère des cœurs historiques des villes du territoire

Des objectifs spécifiques et adaptés sont fixés pour les cœurs historiques des 3 villes du territoire :

- Valoriser la ville d'art et d'histoire de Lodève,
- Mettre en situation la ville perchée de Gignac et les rives de l'Hérault
- Relier le centre ancien de Clermont-l'Hérault et son château féodal

### ➤ S'inscrire dans une trajectoire de Zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon 2050

Le Pays Cœur d'Hérault s'inscrit et contribue à son échelle à la trajectoire de zéro artificialisation nette (ZAN) fixée par la Loi et demain par le SRADDET.

Cette trajectoire implique d'être en mesure de réduire significativement le rythme de l'artificialisation d'espaces agricoles, naturels et forestiers par tranche de 10 années par rapport au rythme observé au cours des dix années précédentes.

### ➤ Améliorer les rendements de tous les réseaux d'adduction d'eau potable inférieurs aux seuils fixés par le SAGE du Bassin du Fleuve Hérault

Les collectivités doivent tendre à l'atteinte d'un rendement des réseaux de 75% tel que défini par le plan de la gestion de la ressource en eau (PGRE). Elles doivent donc démontrer que les mesures sont prises dans ce sens dans une temporalité compatible avec les projets d'urbanisation.

### ➤ Augmenter significativement la production d'énergie renouvelable

Le Pays Cœur d'Hérault s'inscrit dans une trajectoire énergétique permettant de multiplier par 3,4 la part des énergies renouvelables dans la consommation locale d'ici 2040 (par rapport à 2012) en s'appuyant sur un mix énergétique (objectif du Plan Climat) :

- Solaire photovoltaïque X15
- Solaire thermique X4 ;
- Eolien X 2,1
- Bois énergie X1,5

### ➤ Optimiser les systèmes énergétiques dans les tissus urbains à potentiel

- Fixer des exigences performancielles dans les futures opérations d'aménagement (emplacements à réserver pour chaufferies bois, panneaux solaires, éoliennes, géothermie...) et favoriser le raccordement des logements à un réseau de chaleur public.
- Renforcer la mobilisation des énergies renouvelables dans les projets d'aménagement ...

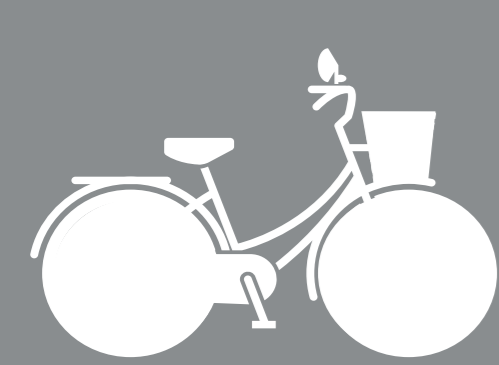
### ➤ Localiser prioritairement la production d'ENR dans les espaces déjà artificialisés

Il convient d'exploiter au mieux les importants potentiels du territoire situés dans les tissus déjà urbanisés ou artificialisés (712 Mwc de puissance) qui en constituent les localisations prioritaires. Ceci permet d'éviter strictement la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour cet usage. Ainsi, la production d'énergie solaire photovoltaïque est développée en priorité sur toiture et sur ombrière, en particulier dans les secteurs de ZAE avec optimisation des parkings et toitures.

**Cœur d'Hérault 2040**



# Axe 4



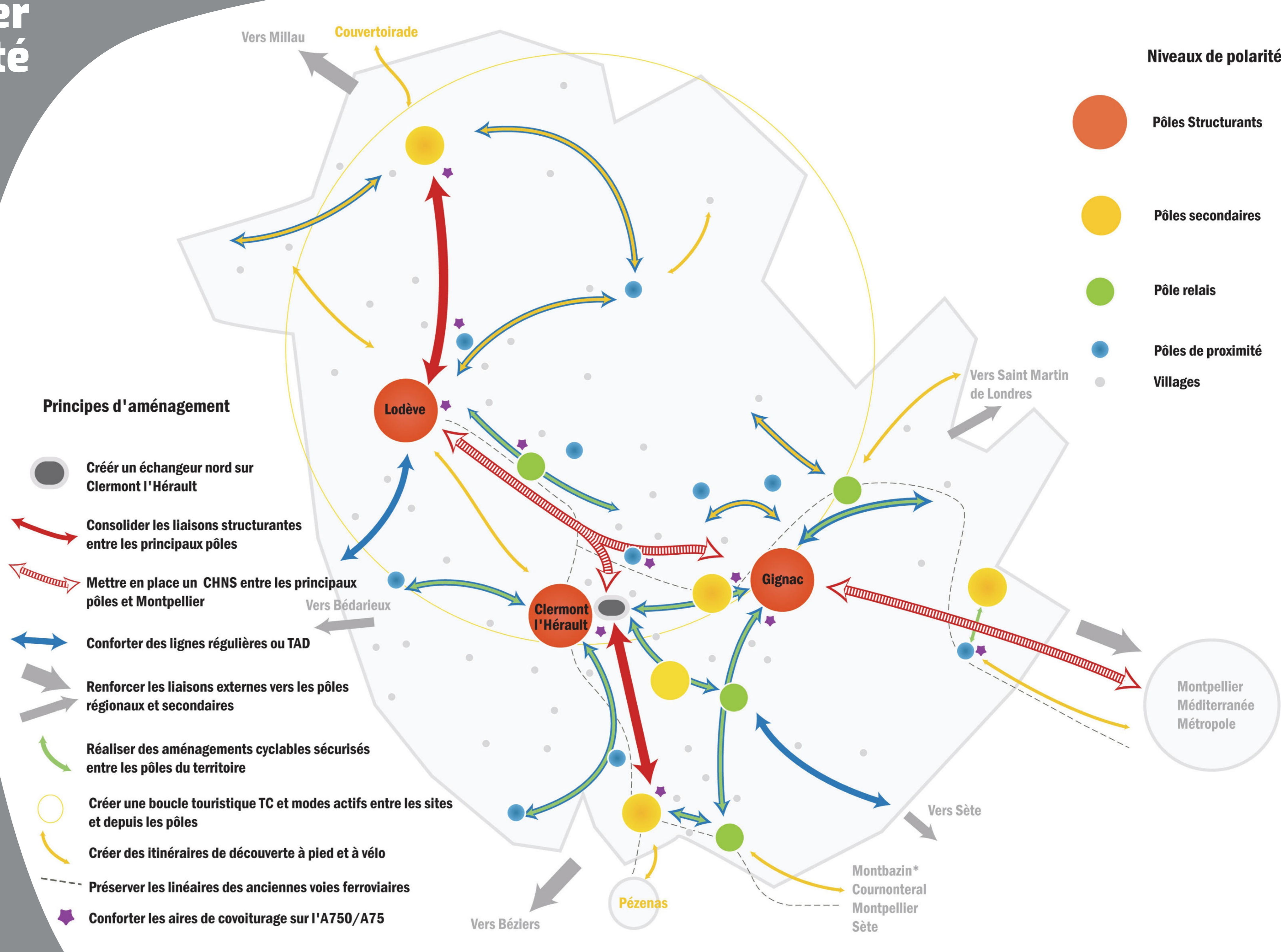
## Favoriser l'accessibilité et la mobilité durable

### Renforcer et diversifier l'offre de mobilité durable

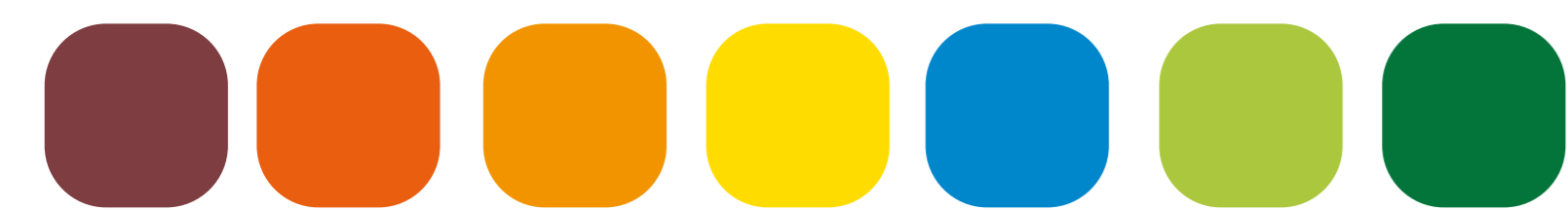
- Articuler mobilité et armature du réseau viaire : Planifier un développement compatible avec un mobilité durable.
- Structurer l'offre de mobilité pour les liaisons inter-territoriales.
- Organiser les déplacements dans les secteurs touristiques et dans les grands sites.

### Réduire les besoins de déplacements

- Favoriser le déploiement du haut débit.
- Développer les services d'accès à distance.
- Favoriser les nouveaux modes de travail permis par le numérique.



## Exemples d'objectifs opérationnels



### Localiser le développement urbain dans une logique d'accessibilité sécurisée et de proximité géographique

Le développement urbain en extension et/ou densification est localisé au sein de secteurs accessibles du centre-bourg par les modes actifs sécurisés, c'est-à-dire dans une proximité géographique compatible avec ces modes de déplacement.

Ainsi, les projets sont localisés en continuité et au plus proches des centralités :

- En priorité, dans un rayon jusqu'à 300 mètres autour de l'hypercentre ;
- À défaut, dans un rayon jusqu'à 800 mètres autour de l'hypercentre ;
- Au-delà, si aucun secteur accessible par les modes doux vers le centre -bourg n'a pu être identifié dans un rayon inférieur ou égal à 1,5 km. Dans ce cas, les liaisons adaptées et une offre de solutions alternatives à l'autosolisme devront être prévues.

### Développer de façon volontariste le stationnement vélo dans les polarités

Au sein des polarités principales du territoire (Gignac, Clermont l'Hérault, Lodève, Saint-André-de-Sangonis, Canet, Paulhan, Montarnaud, Le Caylar), il conviendra :

- De prévoir du stationnement vélo de courte ou moyenne durée pour tout équipement ou secteur commercial.
- D'installer des bornes électriques pour les VAE

### Anticiper l'opportunité d'un rétablissement d'une « Dorsale ferroviaire »

Créer à plus long terme les conditions de la mise en service d'une voie ferrée / ligne régulière reliant Lodève, Clermont l'Hérault, Gignac et la Métropole de Montpellier.

### Définir les principes d'aménagement des pôles d'échange multimodal (PEM) structurants

Des PEM structurants sont programmés ou renforcés dans les pôles urbains de Gignac, Clermont l'Hérault et Lodève pour organiser un report modal vers les transports en communs. L'objectif est de renforcer la capacité multimodale des PEM en améliorant les accès tous modes, les capacités de stationnement tous véhicules et le niveau d'offres de transports.

### Anticiper la localisation des interfaces multimodales du territoire

La perspective de création ou de consolidation d'une interface multimodale doit être intégrée sur le territoire de plusieurs communes :

- Paulhan, en entrée de ville depuis l'échangeur de l'A75 ou à proximité de la gendarmerie et de la salle des fêtes
- Saint-André-de-Sangonis, sur la RD619 à proximité de la ZAC de la Garrigue
- Canet : à proximité de l'échangeur de la Salamane
- ...

### Faciliter la réalisation de la liaison par Car à Haut niveau de Service (CHNS) entre Gignac et Montpellier

La liaison CHNS est un axe de transport collectif performant et stratégique qui vise à relier la partie Est du Pays Cœur d'Hérault à la Métropole de Montpellier (via l'A750) en proposant une alternative crédible à l'autosolisme.